

ASSEMBLEE GENERALE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

Après émargement, début des travaux à 19 h 00.

Inscrits au 31 décembre 2021 673 Donc quorum à 68

Nombre de membre présents : 43

Nombre de membres représentés : 109

Quorum atteint. Les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents ou représentés. Unanimité de l'assemblée pour le vote à main levée. L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer sur les points suivants :

- A. VOTE DES COMPTES RENDUS DES AG DES 16 JUIN 2021
- B. RAPPORT MORAL
- C. RAPPORT D'ACTIVITES
- D. RAPPORT FINANCIER
- E. RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES
- F. BUDGET PREVISIONNEL SAISON 2021 / 2022
- G. COTISATIONS 2022 / 2023 POUR INFORMATION
- H. CANDIDATS AU COMITE DIRECTEUR
- I. INTERVENTIONS DES ELUS
- J. QUESTIONS DIVERSES
- K. CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

Représentants présents

- Monsieur KARI, Adjoint aux Sports de la ville de Moulins
- Monsieur FAYE, Adjoint aux Sports de la ville d'Avermes
- Monsieur LABONNE, adjoint aux Sports de la ville d'Yzeure
- Monsieur DELORME, Président de PSLA
- Monsieur TAVERNIER, Président Départemental de la Fédération Sports pour Tous

Représentants excusés

- Monsieur PERISSOL, Maire de Moulins représenté par Monsieur KARI
- Monsieur DENIZOT, Maire d'Avermes représenté par Monsieur FAYE
- Monsieur PERRIN, Maire d'Yzeure représenté par M. LABONNE

Présidente de séance, Madame KOZMA-PAUL, Présidente de l'ALGMA

A - VOTE DES COMPTES-RENDUS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE JUIN 2021

Le compte-rendu est consultable sur le site Internet de l'ALGAM :
<https://algam-association.com/vie-de-l-association/assemblees-generales.html>

B - RAPPORT MORAL

Rapport présenté par Madame KOZMA-PAUL, Présidente

Mesdames et Messieurs les représentants des collectivités territoriales

Mesdames et Messieurs les représentants de la Fédération Sports Pour Tous

Mesdames et Messieurs, adhérents, bénévoles et animateurs

Nous voici à nouveau réunis pour notre Assemblée Générale Ordinaire, annuelle qui cette année est électorale.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence aujourd'hui. Cela témoigne de l'intérêt que vous portez aux activités de l'association.

Vous savez aussi que c'est grâce à vous que l'**ALGAM** perdure depuis plusieurs années. Il est important de rappeler les valeurs de notre association qui sont celles de notre Fédération Sports Pour Tous.

Promouvoir dans une ambiance de convivialité, de partage et d'échange la mise en œuvre des activités physiques et sportives de détente et de loisirs pour tous âges et cela dans tous les milieux en tant que facteur de santé, préserver l'autonomie et bien sûr favoriser le bien vivre ensemble et renforcer les liens intergénérationnels.

En effet, la diversité de nos activités nous permet d'accueillir des adhérents dès 1 an à plus de 80 ans en pleine santé, ou avec des pathologies diverses qui nécessitent des activités adaptées SSBE. Dans le cadre de l'activité physique sur prescriptions médicales nous avons le projet de former un animateur et un groupe travaille déjà sur ce sujet.

Concrètement l'**ALGAM** vous propose un large éventail de disciplines pour répondre aux attentes de chacun en calculant au plus juste la contribution financière des pratiquants en s'adaptant aux besoins et aux demandes de tous public, et notamment grâce :

- ⇒ Aux aides de notre fédération, pour la mise en œuvre de stages de perfectionnement ou de découverte de nouvelles pratiques sportives pour les animateurs, pour la préparation de certificat de qualification professionnelle pour de nouveaux animateurs.
- ⇒ Aux aides des 3 communes Avermes, Moulins, Yzeure qui mettent gratuitement à notre disposition des salles de sport.
- ⇒ À l'aide de Moulins Communauté qui met à notre disposition des créneaux à la piscine moyennant un droit d'entrée abordable.
- ⇒ À l'aide du NAUTIC avec qui nous avons signé une convention de mise à disposition d'un maître-nageur pour l'aquagym du lundi et du jeudi.
- ⇒ À la convention avec Jean Michel RAY pour une plage horaire dans sa salle de sports le DEFIT'S où se déroule une activité BIKE animée par une animatrice de l'ALGAM.
- ⇒ À l'aide du collègue Emile Guillaumin qui met gratuitement à disposition son gymnase (ce qui permet de pallier ponctuellement à des indisponibilités des salles au palais des sports).

- ⇒ À l'aide financière de l'état pour le SSBE ce qui a permis de maintenir les activités adaptées.
- ⇒ À PSLA qui prépare les contrats des animateurs et animatrices pour la saison et qui gère également les salaires.
- ⇒ À nos 15 animateurs permanents auxquels vous êtes très attachés qui ont chacun leur spécificité, et qui en plus de leurs compétences et disponibilités, répondent à vos attentes et démontrent leur capacité à s'organiser pour se remplacer à chaque absence de l'un d'entre eux. Après le départ d'animatrices nous avons recruté 2 nouveaux animateurs.
- ⇒ À tous les adhérents, c'est grâce à votre fidélité et aux nouveaux arrivants que l'association maintient ses effectifs.
- ⇒ À nos bénévoles élus du Comité Directeur qui animent, organisent, coordonnent, gèrent et veillent de manière permanente au bon déroulement de la saison, sans oublier les bénévoles qui assistent l'animatrice au cours enfant et tous les bénévoles qui se rendent disponibles ponctuellement pour les inscriptions et les manifestations diverses.
- ⇒ À notre partenaire privé, Les Thermes de Bourbon l'Archambault pour la pratique de l'Aquagym en eau thermale.
- ⇒ À notre partenaire la Caisse d'Epargne.

L'ALGAM est une association vivante dont la réussite tient à l'implication de tous et pour perdurer doit savoir accueillir de nouveaux bénévoles pour nous accompagner et permettre que chaque nouvelle saison puisse recommencer.

Nous avons besoin de vous, je vous invite à laisser vos coordonnées ou à prendre contact avec les membres du Comité Directeur, si vous souhaitez et si vous voulez vous impliquer à nos côtés.

Rapport moral adopté à l'unanimité

C - RAPPORT D'ACTIVITES

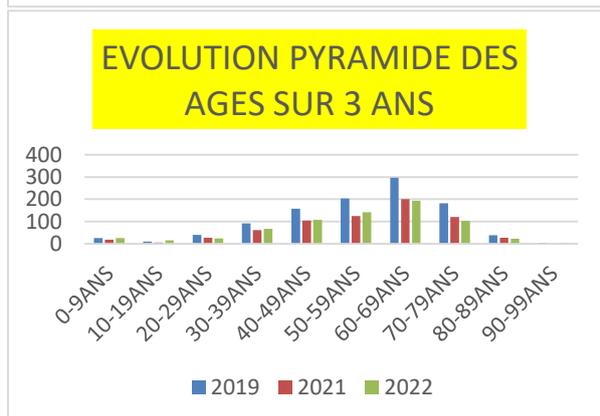
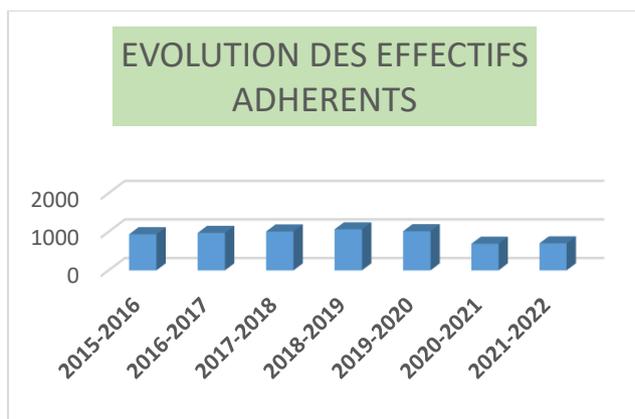
Rapport d'activité présenté par Marion TERRASSE Secrétaire.

700 adhérents dont **623 Femmes (89%)** et **77 Hommes (11%)**. La répartition Hommes/Femmes reste la même qu'en 2019 / 2020

Avec la crise sanitaire, l'ALGAM a perdu environ 33 % de ses effectifs par rapport à la saison 2019-2020.

On compte 141 nouveaux adhérents en 2021-2022 contre 150 la saison précédente.

En septembre 2021, l'ALGAM a demandé d'avoir le pass sanitaire pour s'inscrire d'où la non réinscription des adhérents non vaccinés. De plus la crise sanitaire était toujours très présente avec les consignes rappelant le respect des gestes barrières (port du masque, gel) d'où un climat encore très anxiogène notamment chez les adhérents des tranches d'âge de plus de 50 ans.

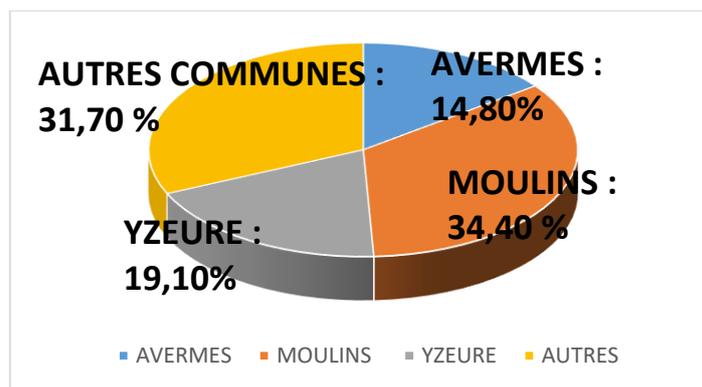


La grande majorité des adhérents se trouve dans la tranche d'âge 40 à 89 ans. Selon les tranches d'âges, l'érosion des effectifs varie. D'une façon générale on a perdu beaucoup d'adhérents sur les tranches d'âges de 60 à 89 ans (plus de 40 %). Ce sont des adhérents qu'il sera plus difficile à faire revenir au Sport.

Tranche 0 à 9 ans : on a retrouvé le même effectif qu'avant la crise.

Tranche 10 à 19 ans : augmentation de 50% due à la politique mise en place en faveur des jeunes avec le pass sport à la rentrée de septembre (50.00 € pris en charge par l'Agence Nationale du Sport. Cinq jeunes filles en ont bénéficié et se sont inscrites sur les activités de Cardio (Cuisses -Abdo Fessiers +HIIT), Fun Dance, Fitness Drumming, Zumba.

- Tranche 20-29 ans : - 40%
- Tranche 30-39 ans : - 26 % Sensibilisation avec le « Projet 2021 je me bouge » (subvention de 3 000.00 €)
- Tranche 40-49 ans : - 32%
- Tranche 50-59 ans : - 30%
- Tranche 60-69 ans : -34.5%
- Tranche 70-79 ans : -43.4%
- Tranche 80-89 ans : -41%
- L'origine géographique reste la même à savoir les trois communes de l'Agglomération Moulinoise. Cependant sur les 700 adhérents, l'ALGAM en recrute 223 dans un rayon plus large dont 12 adhérents venant du département de la Nièvre



Rapport d'activités adopté à l'unanimité

D - RAPPORT FINANCIER

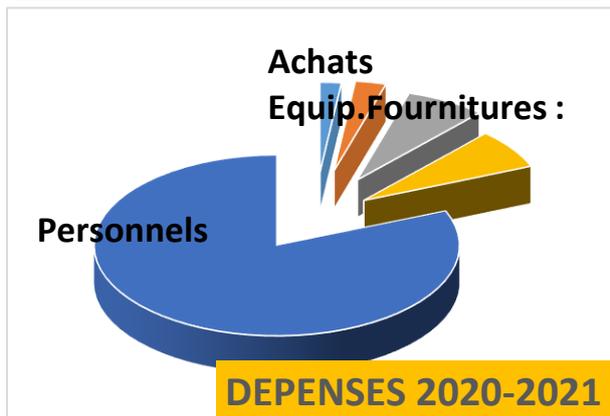
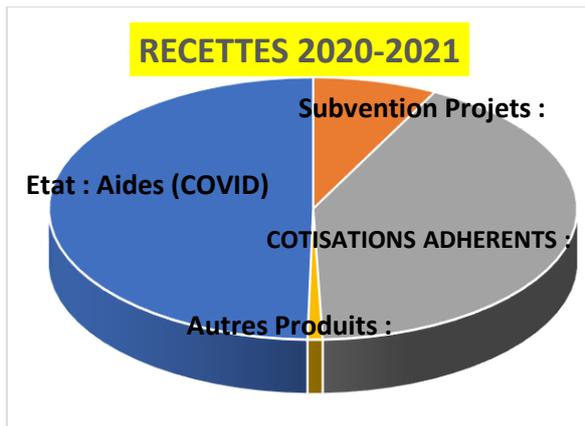
RAPPORT FINANCIER DE LA SAISON SPORTIVE 2020-2021

- Recettes

Cotisations nettes	19 267.20
Aides de l'Etat sur salaires (crise sanitaire)	22 453.22
Subvention SSBE	3 500.00
Produits financiers	421.29
Fonds de Solidarité Sport Pour Tous	420.00
Total des Recettes	46 061.71

- Charges

Achat Approvisionnement (Fournitures, équipements...)	1 401.96
Services extérieurs (locations, licences cadre, assurance ...)	2 013.29
Autres Services Extérieurs (formations, déplacements des Personnels, frais de téléphone affranchissement, Services...)	5 288.90
Salaires et charges salariales	65 803.10
• <i>Personnel Administratif</i>	<i>(5 292.38)</i>
• <i>Personnels « animateurs »</i>	<i>(59 941.92)</i>
Total des Charges	74 507.25



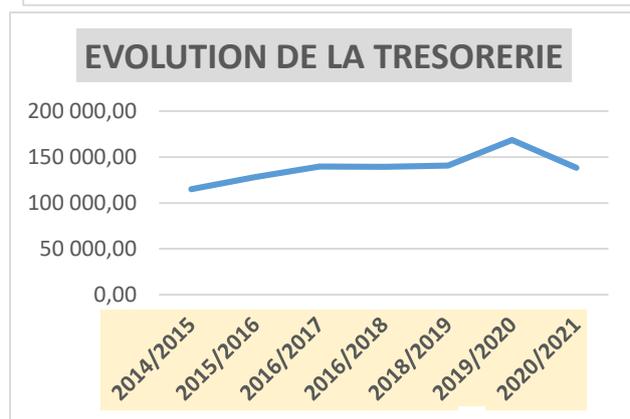
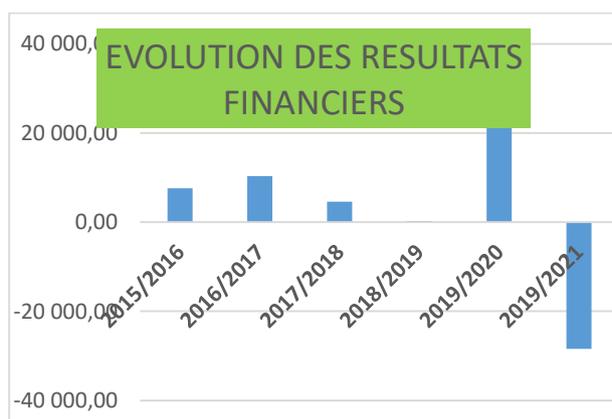
- **Résultat**

- Au 31 Août 2021 (fin de la saison sportive 2020-2021) on constate **un déficit important de 28 445.54 € du :**
- En septembre 2020, le climat « anxigène », les contraintes sanitaires (gestes barrières, plans de circulations, jauges dans les salles, vestiaires fermés) ont entraînés une nette diminution du nombre d'adhérents : 691 dont la plupart soit plus 30 à 33% en moins par rapport saisons « normales » d'avant la crise sanitaire.
- Les anciens adhérents réinscrits en septembre 2020 ont bénéficié de la remise de 22.00 € (décision du Comité Directeur en date du 25 Juin 2020 suite à l'excédent financier de 27 543.10 € dégagés à la fin de la saison 2019-2020. Cette ristourne a été appliquée sur la cotisation d'adhésion à l'ALGAM, cotisation comprise dans le forfait de base de 50.00 € incluant la licence et l'adhésion à l'ALGAM. 543 adhérents ont bénéficié de la remise de 22.00 € et environ 40% se sont inscrits pour une seule activité d'où moins d'inscrits sur les activités (jauges dans les salles et à la piscine....)
- L'arrêt des activités en novembre 2020 jusqu'au 9 juin 2021 ont fait qu'il n'y a plus eu d'inscriptions après les vacances de Toussaint, à la rentrée de janvier 2021 et en mars 2021 pour l'Aquagym en eau thermale à Bourbon l'Archambault

- Le Comité Directeur du 25 mars 2021 a pris la décision de :
 - Rembourser les adhérents de la « part activités sportives » puisque la prestation n'était pas honorée sur la saison soit un total de 29 519.40 € remboursés aux adhérents
 - Placer les personnels « Animateurs » en chômage avec maintien des salaires à 100% et avec en compensation d'une Aide de l'Etat. Les aides de l'Etat pour la période de novembre 2020 à juin 2021 s'élèvent à 22 453.22 €
 - De ne pas remplacer pour la fin de saison la secrétaire administrative qui avait quitté la structure au mois de Janvier 2021. La structure ALGAM a eu des frais de fonctionnement très réduits à partir de novembre 2020 (confinement- télétravail)

Au 31 Août 2021, la trésorerie s'élevait à 138 180.76 € (contre 139 564.53 € au 31 Août 2017 / 139 373.88 € au 31 Août 2018 / 140 643.07 € au 31 Août 2019 et 168 619.45 € au 31 Août 2020) somme répartie sur : Compte courant : 5 582.26 € / Livret A : 7 300.58 € / Compte Epargne Associatif : 125 297.92 € et Caisse : 0.00 €

Remarque : L'excédent dégagé en août 2020 et placé sur le Compte Epargne Associatif a été utilisé pour permettre la ristourne de 22.00 € sur le tarif de base consentie aux adhérents réinscrits en 2020 / 2021.



Rapport financier saison 2020 / 2021 adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER – EXERCICE 2021

1 - L'EXECUTION BUDGETAIRE

- Recettes

Cotisations nettes des adhérents	32 156.80
Subvention Etat Remboursement Chômage Partiel	16 755.36
Subventions Etat Fonds de Dévelop.de la Vie Associative	2 500.00
Subventions Etat Agence Nationale Sport Pour Tous	6 500.00
Produits financiers	303.56

Total des Recettes 58 215.72

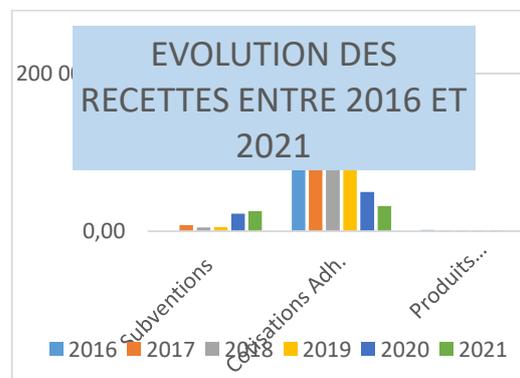
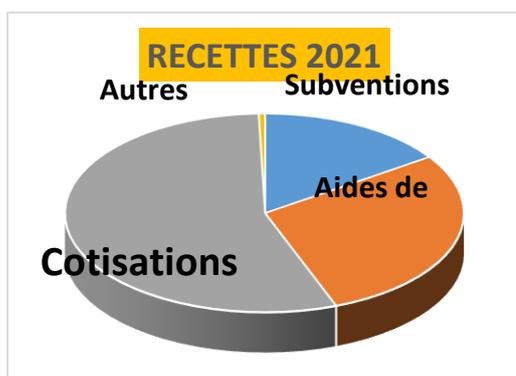
Par ailleurs, à ces recettes il convient de rajouter les Aides Indirectes apportées au niveau des :

* Ressources humaines par le bénévolat estimé en 2021 à 21 805.00 €. L'activité de l'ALGAM a été ralentie en raison de la crise sanitaire Néanmoins pendant 7 mois de l'année il n'y a pas eu de secrétaire, les bénévoles ont donc assuré le suivi des payes, les remboursements des adhérents et la préparation de la saison suivante

* Collectivités Territoriales par la mise à disposition gratuite de salles et locaux. Ces aides sont chiffrées à 52 777.87 € pour l'exercice soit :

- Conseil Départemental (local à la MDDS) : 1 190.00 € (estimation)
- Conseil Départemental (gymnase Collège E. Guillaumin) : 770.00 € (estimation)
- Mairie d'Avermes (salle de sports) : 3 660.00 €
- Mairie de Moulins (salles de sports) : 40 870.00 €
- Mairie d'Yzeure (salle H. Auclert + gymnase Bellevue) : 1 887.87 €
- Communauté d'Agglomération (piscine) : 4 400.00 €

Ces Aides sont inscrites dans la comptabilité (classe 8) en recettes et en dépenses pour les mêmes montants. Les Collectivités sont vivement remerciées pour ces aides indirectes et pour toute la logistique qu'elles ont mise à disposition en septembre pour lancer la saison sportive 2021 / 2022 (protocoles sanitaires, jauges des salles, fléchages des circulations)



La baisse des recettes est due :

- Au remboursement de la part « activités sportives » aux adhérents de la saison 2020-2021 pour un montant de 29 519,40 €
- Aux recettes moins importantes perçues auprès des adhérents en septembre 2021 (61 676.20 €) pour la saison 2021-2022 encore fortement impactée par la crise sanitaire. Bien que 700 adhérents se soient inscrits sur plusieurs activités on constate toujours une baisse des effectifs de l'ordre de 33% €

Plusieurs raisons :

- Les contraintes liées à la crise sanitaire avec l'exigences du pass sanitaire puis du pass vaccinal, le respect des gestes barrières, le climat « anxiogène » qui ont fait que beaucoup d'adhérents notamment dans les tranches d'âge les plus avancées ont préféré « attendre » pour s'inscrire plus tard sur 2022 ou pas du tout .
- Les protocoles sanitaires ont obligé les adhérents qui choisissaient par le passé « le multicours » à se positionner sur les activités et donc à faire des choix plutôt sur une ou deux activités et non pas sur quatre ou cinq (67 multicours contre plus de 150 en situation normale)

Les subventions de l'Etat :

- Le Fonds de Développement de la Vie Associative pour le soutien aux Associations : 2 500.00 €
- L'Agence Nationale du Sport Pour Tous pour deux Projets 2021/2022 « 2021 Je refais du Sport » et « Retour au Sport » : 6 500.00 €
- La prise en charge du chômage partiel des salariés : 16 755.36 € reversés auxquels il faut rajouter les allègements de cotisations sociales (1 278.56 €)

- Charges

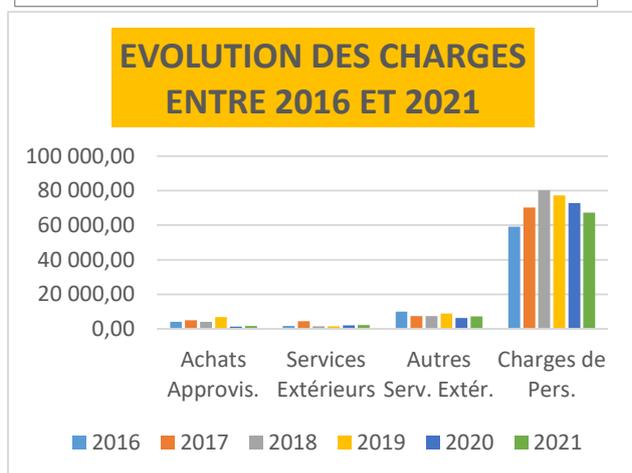
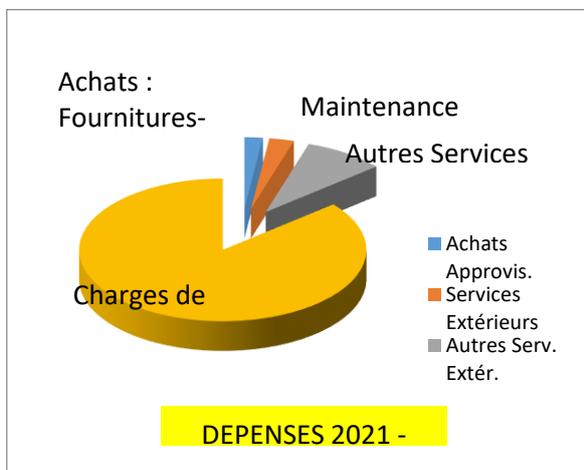
Achat Approvisionnement (Fournitures, équipements...)	1 610.15
Services extérieurs (locations maintenance)	2 175.15
Autres Services Extérieurs (formations des	
Personnels, frais de téléphone affranchissement...)	7 152.11
Salaires et charges salariales	67 265.77
- <i>Personnel Administratif</i>	<i>(4 690.15)</i>
- <i>Personnels « animateurs »</i>	<i>(62 280.42)</i>
- <i>Médecine du travail</i>	<i>(295.20)</i>
Total des Charges	78 203.18

Les charges de fonctionnement ont été réduites considérablement du fait de la fermeture de la

Structure (14% des charges) alors que les charges de personnels représentent 86% en raison de :

- La Décision de maintien des salaires à 100% avec mise en chômage partiel compensée par les Aides de l'Etat
- L'ALGAM s'était engagée avec l'EAMYA pour embaucher un apprenti sur 2 ans (octobre 2019 à août 2021) ce qui a impacté le budget même s'il y a eu un reversement pour chômage partiel.

- Personnel administratif avec un contrat à 15H./semaine a quitté la structure fin Janvier 2021. Pas de personnel administratif sur la période de Février à Août. A partir de Septembre mise à disposition d'un personnel administratif pour 10H./semaine par PSLA



2 – RESULTAT DE L'EXERCICE

Recettes	58 215.72
Dépenses	78 203.18

Déficit	19 987.46

Ce déficit de 19 987.46 € a été repris au 1^{er} janvier dans la comptabilité 2022

(Rappel : Excédent 2015 : 12 716.05 – Excédent 2016 : 11 836.15 – Excédent 2017 : 11 096.57 – Excédent 2018 : 8 569.95 Excédent 2019 : 7 566.58- Déficit 2020 : 9 199.30).

- Au 31 décembre 2021, la trésorerie s'élevait à 170 362.15 € répartie sur le Compte courant : 12 758.01 € - Livret A : 7 368.33 € - Compte Epargne Associatif : 150 235.81 €

Il n'y a pas eu de souci de Trésorerie. L'Association dispose d'un Fonds de Réserves de plus d'une année de fonctionnement lui permettant de faire face à la situation notamment pour assurer les salaires en attendant les versements de l'Etat au titre du chômage partiel. Néanmoins l'impact de la crise sanitaire s'est fait ressentir avec un déficit sur 2 années consécutives mais la Trésorerie

importante a permis de rembourser les adhérents de la part « activités sportives » et pour les personnels d'assurer le maintien des salaires à 100% pendant les périodes d'arrêt des activités. Cela en lien avec les valeurs fondamentales de l'Association que sont la solidarité et la volonté d'avoir des tarifs accessibles au plus grand nombre d'adhérents



Rapport financier 2021 adopté à l'unanimité.

E - RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Préparé par Monsieur BOUTERIGE Alain et Monsieur GIRARDON Alain.

Rapport présenté par Monsieur BOUTERIGE Alain.

La comptabilité a été vérifiée, jugée sérieuse et rigoureuse, la situation financière est saine. Les comptes sont réguliers et sincères.

Monsieur BOUTERIGE Alain propose à l'assemblée de donner quitus à la Trésorière et aux administrateurs.

Rapport des vérificateurs aux comptes adopté à l'unanimité.

F - BUDGET PREVISIONNEL SAISON 2021 / 2022

Le budget prévisionnel de la saison 2022-2023 a été adopté par le Comité Directeur du 5 Avril 2022.

Estimation des produits :

- Subventions diverses 1 500.00 soit 1.90 % des recettes
- Cotisations brutes 78 100.00 recettes nettes sans les Licences
Fédérales soit 97.6 % des recettes
- Produits financiers 400,00 soit 0.5 % des recettes
- soit 13.2% des recettes

- Activités enfants 3-5 ans	35.00 €
- Activités Parents Enfants	45.00 €
- Arts énergétiques yoga	75.00 € relaxation : 40.00 €
- Activités extérieures (marches sauf marche détente)	65.00 €
- Activités nautiques Aquagym	65.00 € Natation 75.00 €

H - CANDIDAT(S) AU COMITE DIRECTEUR

Seuls peuvent voter les adhérents à jour de leur cotisation, présents ou représentés.

Madame NIFOSI Annie propose sa candidature pour intégrer le Comité Directeur.

Membres sortants :

- ❖ BLETTERY Yves
- ❖ DAUMUR Jean-Claude
- ❖ ESSERTEL Annick
- ❖ GONTRAN Christiane
- ❖ GUILLERAULT Gilles
- ❖ KOZMA-PAUL Héléna
- ❖ PREL Huguette

I – INTERVENTIONS DES ELUS

Intervention des représentants des Mairies de Moulins, Avermes et Yzeure qui nous confirment la mise à disposition des salles actuelles dans la mesure de leur possibilité pour la saison 2022 / 2023. A voir pour la Mairie de Moulins en raison des travaux effectués au Palais des Sports de Moulins. Monsieur KARI Johnny de la Mairie de Moulins rappelle que l'ALGAM est la deuxième association la plus importante au niveau de Moulins.

J - QUESTIONS(S) DIVERSE(S)

Remise des médailles :

- Monsieur GUILLERAULT Gilles : médaille d'argent
- Madame PACCAUD Régine : médaille de bronze
- Madame CHEPFER Nadège : médaille de bronze

K – CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30. Clôture de la réunion par des échanges informels autour du « Pot de l'Amitié » préparé par la commission « Organisation de l'évènementiel ».

Moulins, le 20 avril 2022

La Présidente, Héléna KOZMA-PAUL

